

NE BATTONS PAS EN RETRAITE.

CONTINUONS LE COMBAT.



Les gouvernements se suivent et le détricotage de nos acquis sociaux s'effiloquent.

2 004 – 2 008 : La durée de cotisation passe de 37, 5 annuités à 40 annuités.

Loi du 9 novembre 2 010 : Relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite pour atteindre 62 ans en 2 018.

2 014 : Réforme Touraine : Durée relevée d'un trimestre tous les trois ans de 2 020 à 2 035 pour atteindre 43 ans.

2 022 : L'âge légal de départ à la retraite passe à 64 ans en 2 030. Accélération de l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans dès 2 027.



SEULE UNE PUISSANTE MOBILISATION LE 31 JANVIER OBLIGERA AU RETRAIT DE CE TEXTE

INACCEPTABLE !

D'autres solutions existent.

L'UNSA EDUCATION veut un système de retraite juste financé par un autre partage des richesses.

RESTONS TOUS ENSEMBLE MOBILISES le 31 janvier